



Bourse du travail - Place Rousseau - 46000 Cahors

☎ 05 65 35 08 56 Mail : ud46@cgt.fr

Cahors, le 1^{er} Décembre 2020

Communiqué de presse

Le Service Export de la MAEC (environ ±15 salariés et ± 26M€ de prises de commandes générés pour les filiales du Groupe) est devenu filiale du Groupe Cahors en 2008, sous la raison sociale CAHORS INTERNATIONAL SAS.

CAHORS INTERNATIONAL depuis 2008, commercialise les fabrications des usines et des filiales du Groupe Cahors sur les marchés internationaux.

Une équipe de salariés experts, engagés pour promouvoir la notoriété de CAHORS sur tous les continents. Permettant ainsi en 2018 (±25 salariés) de réaliser 48M€ de prise de commandes pour l'ensemble des filiales du Groupe : MAEC à Cahors, CRDE à Mercues, POMMIER à Bagnères de Bigorre, TRANSFIX à Toulon et ses filiales QCCE en Chine et TRANSFIX INDIA en Inde CAHORS ESPANOLA en Espagne, TEK en Inde et OGE au Maroc.

Aujourd'hui, en novembre 2020, 20 salariés se battent depuis Avril 2020 pour que leur part variable 2019 (salaire) leur soit payée.

20 salariés, dont 12 domiciliés sur Cahors et ses environs, très préoccupés par la pérennité de leur emploi au sein de Cahors International, face à une Direction Générale Groupe, qui refuse le dialogue, la transparence et toute explication.

Ce 2 décembre près de 12 dossiers devrait être présentés en référé auprès du Conseil des Prud'Hommes pour faire valoir le respect des engagements de la Direction Générale auprès des salariés.

Fin 2019 avec l'adossement EPSYS/CAHORS, le groupe devait devenir le Numéro 1 en France dans le secteur de l'énergie. Moins d'un an après, les salariés ont le sentiment d'être lésés par des pratiques managériales non respectueuses de leurs droits. Ils ont l'amère sensation que leur outil industriel est mis à mal et qu'ils seront les perdants des restructurations enclenchées par la nouvelle direction.

Aujourd'hui, il faut sensibiliser, alerter, informer sur les pratiques d'une nouvelle Direction Générale irrespectueuse de tout et de tous.

Avec les effets de la crise sanitaire, qui ont révélé le besoin essentiel de préserver les productions garantissant la souveraineté de la France notamment dans le domaine de l'énergie, la CGT alerte une nouvelle fois, les salariés, les citoyens et les pouvoirs public sur la nécessité d'imposer de véritables conditions d'aide (CICE, exonérations diverses...) aux entreprises, en terme contrepartie de garantis de développement de l'emploi, de développement industriel respectueux de l'environnement.